

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024

Date de la convocation : 06/02/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13 - Quorum : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : David DOZANCE, Jean-Claude DUCROT, Marie-Claude CHATTON, Thierry GIRAUD, Régine JONNIER, Jocelyne DURANTET, Pascal JOLY, Olivier BOULICOT, Agnès PUY, Laurent BENUCCI, David SOTTON, Morgan TALIFERT.

Absents excusés : Stéphane CANZANI (pouvoir à David DOZANCE), Céline PONTE CASAIS.

M. Morgan TALIFERT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Décision prise par le maire par délégation

Bail logement du presbytère

Préparation budgétaire (Amortissements, état indemnités élus, rappel des projets d'investissement)

Questions diverses

01/2024 – EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU MAIRE

Le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions, notamment en ce qui concerne le droit de préemption (Article L.2122-22 du CGCT paragraphe 15°) et M. le maire doit rendre compte de ses décisions.

Il a reçu une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant la parcelle A 643 située « Les Ormes » 106 allée des bosquets.

Il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

02/2024 – BAIL DU LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de la famille, actuellement locataire du logement de l'ancien Presbytère contiguë à la Mairie, fin février 2024.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le nouveau bail et fixer le prix du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'accorder un bail pour une durée de 6 ans.
- décide de fixer un loyer annuel de 9 312 €, payable en douze termes de 776 € et d'appliquer la révision sur l'indice INSEE du 3ème trimestre.
- autorise Monsieur le Maire à établir et signer le nouveau bail d'habitation.

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

Avant le vote du budget 2024 en avril, M. DUCROT Jean-Claude, maire adjoint communique l'état annuel des indemnités perçues en 2023 par les élus, conformément à l'Article L.5211-12-1 du CGCT :

Nom du bénéficiaire	COMMUNE indemnités brutes	ROANNAIS AGGLO indemnités brutes Conseiller Communautaire délégué	Total brut annuel perçu
DOZANCE David	17 350.32	7 689.60	25 039.92 €
ALDEBERT Pascale	3 361.92		3 361.92 €
DUCROT Jean-Claude	4 818.12		4 808.12 €
CHATTON Marie-Claude	1 186.53		1 186.53 €

M. DUCROT rappelle ensuite les principaux investissements 2024 : local d'archives dans le grenier de la Mairie, déconstruction de l'ancien bâti et de l'enrobé du terrain de Basket, sol souple classe maternelle, installation d'un point d'eau sous le préau de La Chênaie, étude de faisabilité du cheminement piéton RD45, travaux de voirie, achat de mobilier scolaire, d'ordinateurs, de matériel de voirie, de signalétique, d'illumination festives.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- De la rencontre avec un agent de Roannais Agglomération au sujet des Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables : rencontre avec les agriculteurs, définition des trois zones (méthanisation, solaire photovoltaïques, solaire thermique), concertation de la population et seulement ensuite délibération du Conseil Municipal ;
- Des propositions des cabinets d'études concernant la faisabilité de l'aménagement RD45 ;
- De l'accusé réception de la subvention Voirie. Consultation à lancer immédiatement ;
- De l'accord de la FNACA pour trouver et former des jeunes porte-drapeaux ;
- De la cérémonie du 19 mars à 11h avec apéritif à La Chênaie ;
- Du signalement d'un Airbnb non déclaré en mairie : contrôles divers en cours ;
- du courrier des parents d'élèves du Collège des Étines informant les maires de l'état vétuste des bâtiments et de la nécessaire rénovation énergétique (En 2025 d'après le département) ;
- De la visite d'un logement insalubre par l'ARS (en attente du rapport) ;
- De l'évaluation lancée par les services académiques (questionnaire et sondage auprès des familles, des personnels, de la mairie ...). Visite de l'école le vendredi 15 mars ;
- De l'inauguration des travaux sur le Rhins vers le Pont Mordon par la Fédération de pêche. Pascal JOLY signale une remise en état de la voirie non conforme ;
- De la remise du prix 1^{ère} fleur « Villes et Villages Fleuris » le 13 mars à l'Hôtel de Région ;
- De l'AG du Comité des fêtes (finances saines, arrivée de nouveaux membres, achats ...) ;
- De l'élaboration d'un livre sur l'histoire de la commune : tous documents de 1900 à 1970 peuvent être déposés au secrétariat de mairie avec coordonnées pour la restitution ;
- Des travaux de peinture en cours à la salle de l'annexe par l'agent d'entretien ;
- De l'installation de l'horloge connectée : gestion de l'éclairage public via une application ;
- De la réussite de la soirée Karaoké. Remerciements aux bénévoles associatifs, élus CCAS ;
- Du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2024 : 593 (source INSEE).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à vingt-deux heures trente minutes.

A Notre-Dame-de-Boisset, le
Le secrétaire de séance,
Morgan TALIFERT

Le maire,
David DOZANCE